

Chapitre 12. En scène avec Molière !

Texte 10 – Tout est bien qui finit bien, p. 322

Pour se venger de coups de bâton qu'il a reçus, Maître Jacques, cuisinier d'Harpagon, accuse Valère du vol de la cassette. Harpagon l'accusant « du plus noir des crimes », Valère croit que son amour pour Élise est découvert et avoue ses sentiments. Il révèle être le fils d'une riche famille perdue, enfant, lors d'un naufrage. Mariane reconnaît alors en lui son frère, et Anselme, son fils. La famille est enfin réunie. Arrive Cléante, prêt à défier son père.

Anselme, Harpagon, Élise, Mariane, Frosine, Valère, Maître Jacques, Le Commissaire, son Clerc.

Cléante. – Ne vous tourmentez point, mon père, et n'accusez personne. J'ai découvert des nouvelles de votre affaire, et je viens ici pour vous dire, que si vous voulez vous résoudre à me laisser épouser Mariane, votre argent vous sera rendu.

Harpagon. – Où est-il ?

Cléante. – Ne vous en mettez point en peine. Il est en lieu dont je réponds¹ et tout ne dépend que de moi. C'est à vous de me dire à quoi vous vous déterminez, et vous pouvez choisir ou de me donner Mariane ou de perdre votre cassette.

Harpagon. – N'en a-t-on rien ôté ?

Cléante. – Rien du tout. Voyez si c'est votre dessein de souscrire² à ce mariage, et de joindre votre consentement à celui de sa mère, qui lui laisse la liberté de faire un choix entre nous deux.

Mariane. – Mais vous ne savez pas que ce n'est pas assez que ce consentement, et que le Ciel, avec un frère que vous voyez, vient de me rendre un père dont vous avez à m'obtenir.

Anselme. – Le Ciel, mes enfants, ne me redonne point à vous, pour être contraire à vos vœux. Seigneur Harpagon, vous jugez bien que le choix d'une jeune personne

tombera sur le fils plutôt que sur le père. Allons, ne vous faites point dire ce qu'il n'est point nécessaire d'entendre, et consentez ainsi que moi à ce double hyménée³.

Harpagon. – Il faut, pour me donner conseil, que je voie ma cassette.

Cléante. – Vous la verrez saine et entière.

Harpagon. – Je n'ai point d'argent à donner en mariage à mes enfants.

Anselme. – Hé bien ! j'en ai pour eux, que cela ne vous inquiète point.

Harpagon. – Vous obligerez⁴-vous à faire tous les frais de ces deux mariages ?

Anselme. – Oui, je m'y oblige ; êtes-vous satisfait ?

Harpagon. – Oui, pourvu que pour les noces vous me fassiez faire un habit.

Anselme. – D'accord. Allons jouir de l'allégresse⁵ que cet heureux jour nous présente.

Molière, *L'Avare*, 1668, Acte V, scène 6.

1. Un lieu dont je répons : un lieu dont je garantis la sûreté.

2. Souscrire : donner votre accord.

3. Hyménée : mariage.

4. S'obliger : s'engager.

5. Allégresse : grande joie.